



DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA PRÉVENTION ET
À LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ



Journée nationale interinstitutionnelle

14 Juin 2019

**« Aller vers toutes les jeunesses :
les contributions de la prévention
spécialisée au regard de l'évolution
des politiques publiques »**



Sommaire

Mot d'accueil du ministre	2
Adrien TAQUET, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des solidarités et de la santé	
Assemblée Générale CNLAPS	4
Discours d'ouverture de la journée interinstitutionnelle	10
Olivier NOBLECOURT, Délégué interministériel à la prévention et la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes	
Anne-Marie FAUVET, Présidente du CNLAPS	
Table ronde n°1 : une prévention spécialisée éducative renforcée dans l'espace public	12
Table ronde 2 : une prévention spécialisée éducative pour toutes les jeunessees	18
Table ronde 3 : une démarche inclusive pour renforcer la communauté éducative des territoires	24
Les perspectives du CNLAPS	28
Catherine CLAVEAU-MILANETTO, Conseillère Protection de l'Enfance, HAS	
Anne-Marie FAUVET, Présidente du CNLAPS	

Mot d'accueil du ministre

Adrien TAQUET

Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé

La prévention spécialisée représente un outil unique de cohésion sociale et, souvent, la dernière main tendue à des jeunes rétifs à toute forme d'accompagnement institutionnalisé, en voie de désocialisation, voire de marginalisation. A ce titre, nous avons le devoir moral de reconnaître et soutenir les éducateurs.

Ce travail hors les murs au contact direct des jeunes et des familles, à l'interface entre associations et institutions, constitue une chance pour les jeunes en rupture familiale et en perte de repères. Dans une démarche fondée sur les principes d'anonymat et de libre adhésion, l'éducateur tente de remobiliser les jeunes pour construire avec eux un projet personnel en recréant des liens avec l'environnement social et familial.

La singularité de cette politique sociale la fait échapper à toute catégorisation active. Outil de médiation et instrument de la politique de la ville, la prévention spécialisée devrait-elle viser davantage la lutte contre la radicalisation ou faut-il la replacer au cœur des politiques de protection de l'enfance ? Je défendrai cette dernière vision, sans pour autant dénier à la prévention spécialisée sa capacité à répondre à des objectifs circonstanciés.

Pour développer la prévention spécialisée, nous devons relever plusieurs défis. Face à la volonté de certains de réduire la prévention spécialisée à un outil de prévention et de lutte contre la délinquance, d'affirmation de l'ordre et de tranquillité publique, nous devons tout d'abord réaffirmer sa vocation originelle.

La loi NOTRe de 2015 s'est traduite par un transfert de politiques publiques aux départements et métropoles et une forme d'éclatement des modèles de gouvernance de la prévention spécialisée et une action incertaine partagée entre protection de l'enfance et politique de la ville. De nombreux services soulignent des difficultés de pilotage et l'absence de véritable chef de file. Les équipes se déclarent surmobilisées par le travail de coordination et d'instruction administrative, en grande partie lié à la multiplicité des interlocuteurs et des sources de financement. Dans certains territoires, cette évolution s'accompagne d'un développement d'interventions de prévention spécialisée avec des communes qui sollicitent l'expertise de terrain des équipes et c'est une vraie chance pour la prévention spécialisée. Pour toutes ces raisons, nous devons également relever l'enjeu du pilotage national de prévention spécialisée.

Enfin, nous devons faire face à la tentation de certains départements de se désinvestir de la prévention spécialisée, notamment sous l'effet des contraintes budgétaires. Un dialogue clair doit être initié et approfondi avec les départements, pour répondre ensemble à la problématique, dans un contexte marqué par l'accroissement des difficultés de la jeunesse. La Stratégie interministérielle de lutte contre la pauvreté, que porte ma collègue Christelle Dubos, apporte des premières réponses par la mobilisation de 5 millions d'euros supplémentaires dédiés à la prévention spécialisée au niveau national.

Le secrétariat d'Etat a vocation à relever ces défis et à porter au niveau national un discours cohérent en faveur du renforcement de la prévention spécialisée. Je m'y engage devant vous ce matin. J'ai à cœur de reconstruire un dialogue fécond avec la CNLAPS autour de plusieurs enjeux qui font l'objet des échanges de cette journée, dont la radicalisation, les mineurs non accompagnés, les sorties de l'aide sociale à l'enfance et les ruptures de parcours.

Vous pouvez compter sur mon engagement à vos côtés.

Anne-Marie FAUVET

Le but de cette journée est de mettre en évidence les différentes actions de la prévention spécialisée, dont le large champ dépasse effectivement le sujet de la radicalisation. Vous pouvez compter sur nous pour poursuivre le travail avec vos services.



Assemblée Générale CNLAPS

L'Assemblée Générale du CNLAPS est ouverte le 14 juin 2019 à 10 heures 15.

Anne-Marie FAUVET, Présidente du CNLAPS

Vous avez reçu le rapport d'activité, les comptes et le rapport des commissaires aux comptes. Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée générale sera reconvoquée avant la fin du mois de juin pour procéder aux votes. Nous vous proposons de consacrer la présente assemblée générale aux échanges sur les orientations et perspectives du CNLAPS.

Dynamiser la vie de l'association dans les régions fait partie de nos préoccupations principales. Dans ce but, nous avons créé le rôle de délégué régional, qui consiste à faire le lien entre les régions et le conseil d'administration et à relayer les problématiques du terrain. Des groupes de travail rassemblent par ailleurs les administrateurs, les directeurs, les éducateurs et les chefs de service et une commission des régions a été instituée au niveau du conseil d'administration.

La force du CNLAPS réside dans sa connaissance du terrain et sa capacité à relayer les préoccupations. L'enjeu est de mettre en place l'organisation adaptée pour assurer sa représentation auprès des pouvoirs publics.

1) Activité du CNLAPS

1) Journées nationales

Nathalie BOURGUET, Coordonnatrice du CNLAPS

Les 8 et 9 novembre 2018, 859 personnes ont participé aux journées nationales « entre éducation et cohésion sociales : les inventions de la prévention spécialisée » à Nantes, dont 79 % d'adhérents et 21 % de non-adhérents représentant des services de prévention spécialisée et des élus. 72 % des participants étaient éducateurs spécialisés.

2) Action des régions

En 2018, les régions ont organisé trente réunions, à raison d'une à huit par région dans l'année. Les dynamiques territoriales sont diverses. Les modalités de rencontres avec les élus, l'âge du public de la prévention spécialisée, la gestion des phénomènes sociaux émergents, le lien avec l'Education nationale, le renouvellement des conventions avec les conseils départementaux et le numérique font partie des principaux thèmes évoqués.

3) Commissions statutaires

Le CNLAPS compte trois commissions statutaires :

- Vie Associative et Juridique (COVAJ), sous le pilotage de Patrice Eloy ;
- Formation, sous le pilotage de Michel Dejean ;
- Régions, sous le pilotage de Michèle Bellone.

4) Groupes de travail

a) Métropole

Constitué d'acteurs associatifs et de métropoles adhérentes et non adhérentes du CNLAPS, le groupe « Métropole » réfléchit aux impacts de la métropolisation sur la prévention spécialisée et à l'outillage des métropoles pour mettre en œuvre les compétences qui leur ont été transférées par la loi NOTRe. Une note, en cours de rédaction, sera diffusée aux adhérents.

b) Utilité sociale

Le groupe « utilité sociale », composé d'administrateurs, d'éducateurs, de chefs de service et animés par le collège coopératif PACA, a finalisé un document qui sera distribué prochainement aux adhérents. La HAS a participé au comité de pilotage dans le but d'émettre des recommandations sur la prévention spécialisée. Ce chantier se poursuit en 2019.

c) Prévention éducative des phénomènes de radicalisation violente

Composé d'adhérents qui ont créé des dispositifs d'écoute des familles et des équipes mobiles ou qui sont intéressés par le phénomène de la radicalisation, ce groupe de travail comprend de nombreux formateurs du CNLAPS.

d) Mobilité internationale des jeunes et éducateurs spécialisés

Sous le pilotage de Daniel DOSE, le groupe Mobilité internationale des jeunes et éducateurs spécialisés (MIJEPS) travaille la question des échanges transnationaux et de la mobilité des jeunes au niveau international.

e) Autres groupes

Pour répondre collectivement à l'appel à projets PIC lancé par la DGEFP, le CNLAPS a constitué un groupe « 100 % Inclusion » avec cinq structures.

5) *Activité formation*

A la suite du référencement DATADOCK de 2017, le CNLAPS a mis en œuvre des évaluations de formation et construit des supports pédagogiques. Le taux de satisfaction des stagiaires atteint 85 % et celui de la réussite aux évaluations de connaissance, 97 %. Ces taux témoignent de la qualité des formateurs, issus du terrain de la prévention spécialisée.

En 2018, 40 actions de formation ont été organisées, qui représentent 111 jours de formation, pour 568 stagiaires. Elles ont été animées par 30 formateurs. Un séminaire de formateur a également été organisé. Les thèmes abordés vont de la radicalisation aux fondamentaux de la prévention spécialisée (travail de rue, éducateur de niveau 1 et 2, observation sociale, diagnostic de territoire...) et des formations sont construites pour répondre aux besoins exprimés par les structures. Enfin, des séminaires sont proposés aux administrateurs

Le catalogue de formation 2018 a été diffusé en juin 2019 sous format numérique. Celui de 2020 devrait être publié en juin/juillet 2019.

II) Orientations du CNLAPS

1) *Formation*

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a conduit le CNLAPS dans une démarche d'obtention de l'exigence qualité avec un référencement DATADOCK.

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » crée de nouveaux critères qualité et une exigence de certification. Celle-ci doit être obtenue avant janvier 2021 pour garantir les financements du CNLAPS. Elle constitue d'ores et déjà une priorité, dans la mesure où les appels à projets tendent à privilégier dès 2019 les organismes certifiés. Avec des organismes de formation certifiés, le CNLAPS prévoit de créer une école de la prévention spécialisée dont la formation sera enregistrée au RNCP.

2) *Dynamiser le réseau*

Anne-Marie FAUVET

Poursuivre la dynamique du réseau est une priorité. Avec deux salariés à temps plein, les moyens du CNLAPS demeurent modestes et les participants au groupe de travail sont souvent les mêmes. Au cours des échanges, nous aimerions recueillir vos suggestions sur les moyens de dynamiser la vie du réseau et d'affirmer les enjeux de la prévention spécialisée auprès des pouvoirs publics.

III) Echanges avec les adhérents

1) *Dynamique régionale*

De la salle

Dans le Nord, notamment dans le département de la Somme, les freins sont nombreux. Le nombre d'adhérents est faible et nos leviers d'action sont restreints. Nous avons besoin de l'aide du CNLAPS pour développer la vie associative dans la région. Le FNARS, par exemple, recrute des chargés de mission ou des stagiaires pour créer une coordination régionale.

Anne-Marie FAUVET

Les délégués régionaux ne suffisent-ils pas ?

De la salle

Les délégués régionaux réalisent un travail de qualité, mais ne suffisent pas. Nous avons besoin d'un chargé de mission pour organiser les réunions, effectuer les relances, créer des formations, se déplacer à la rencontre des adhérents... Nous sommes parvenus à organiser une formation décentralisée à Amiens avec des éducateurs spécialisés de cinq associations. Si cette initiative a bien fonctionné, elle implique un travail conséquent.

De la salle

En Île-de-France, nous sommes trois pour définir une stratégie et identifier les attentes et les besoins. A ce stade, nous n'avons pas besoin d'être plus nombreux. Il est vrai que la région est particulière, notamment au niveau des relations avec les élus. Nous devons commencer par définir une stratégie régionale et décliner la directive nationale en fonction des besoins du territoire.

De la salle

Malgré l'ampleur du travail de prévention spécialisée en Île-de-France, le nombre d'adhérents reste faible. Dans les Hauts-de-Seine, la relation avec le CNLAPS se limite à la diffusion des informations nationales. Les associations fonctionnant en réseau, il est vraisemblablement possible de s'appuyer sur les acteurs du terrain pour dynamiser l'implantation régionale du CNLAPS.

De la salle

Quel est l'objectif des rencontres régionales ? S'agit-il de diffuser l'information nationale ? De favoriser les échanges entre équipes ? Dans le Sud-Ouest, nous créons une dynamique avec la participation d'administrateurs, dont le nombre tend à se réduire, de chefs de service et d'éducateurs. L'objectif est que les éducateurs puissent échanger sur des thèmes pratiques et les administrateurs et chefs de service, sur l'organisation et les relations entre acteurs. Nos moyens sont également limités. Nous avons besoin de soutien.

Anne-Marie FAUVET

Le CNLAPS diffuse l'information sur la politique nationale et a besoin de connaître l'action du terrain, l'évolution des pratiques, des publics et des territoires. Le nouveau logiciel de recueil des données nous apporte un outil intéressant à cet égard.

De la salle

Le CNLAPS est une fédération associative par héritage. Or le fait associatif se délite : les administrateurs, qui constituent le pilier du CNLAPS, s'éloignent de plus en plus du terrain par leur âge, leurs fonctions, etc. C'est à la fois une richesse et un frein. Le réseau se mobilise peu pour les Assemblées générales et les réunions nationales, malgré leur qualité, parce que les enjeux ont changé. Nous ne pouvons plus faire l'impasse sur la présence des professionnels : nous avons besoin d'administrateurs composés de chefs de service, de cadres intermédiaires, mais aussi d'éducateurs, voire de publics.

Anne-Marie FAUVET

Rappelons que chaque association désigne les membres de son conseil d'administration.

De la salle

Le CNLAPS n'a jamais été une fédération : c'est un comité national de liaison. Actuellement, il est majoritairement dirigé par des directeurs généraux et les administrateurs sont peu présents. Les statuts n'interdisent pas de désigner des chefs de service, voire des représentants de la population, aux conseils d'administration. Je partage en revanche la demande de délégation de moyens aux régions. Enfin, j'attirerai votre attention sur la question suivante : correspondons-nous toujours à l'image qu'ont les « acheteurs » de la prévention spécialisée ?

Anne-Marie FAUVET

Je partage ce questionnement.

De la salle

Quelle est la place réservée aux associations et comités départementaux au CNLAPS ? En Île-de-France, les fédérations départementales sont dynamiques et réunissent la plupart des associations de prévention spécialisée.

Anne-Marie FAUVET

C'est vrai en Île-de-France comme au Nord : le CNLAPS a initié de nombreuses démarches vers le réseau parisien pour échanger sur le travail à mener ensemble.

De la salle

Le préalable imposé par le CNLAPS, à savoir l'adhésion, n'est pas acceptable.

De la salle

Il est urgent de développer la coopération régionale et de mutualiser les moyens entre les fédérations locales et nationales.

De la salle

Dans notre région, les réunions sont ouvertes aux non adhérents et nous veillons à préserver l'équilibre. La question de l'adhésion ne fait pas obstacle. L'objectif est aussi que les associations assurent le portage politique.

Anne-Marie FAUVET

L'enjeu est de travailler ensemble. Nous ne sommes pas suffisamment nombreux pour nous passer de coopération et le CNLAPS n'est pas exigeant sur la question de l'adhésion. Toutefois, cette souplesse interroge l'égalité entre adhérents et non-adhérents. Nous ne pouvons pas leur offrir les mêmes services sans vider de son sens l'adhésion. Celle-ci marque l'appartenance au CNLAPS.

De la salle

Dans le Sud-Ouest, les associations ont répondu à notre invitation. Trouvant un intérêt à notre action, elles ont fini par adhérer.

Anne-Marie FAUVET

L'association reste la personnalité juridique la plus adaptée à la prévention spécialisée.

De la salle

Toutes les régions fonctionnent en bonne intelligence avec des adhérents et des non adhérents. Une réflexion pourrait être ouverte sur la dimension statutaire (coopération et partenariats).

2) Formation**De la salle**

L'idée d'un centre de formation est intéressante. Nos moyens étant limités, ne serait-il pas judicieux de nous adosser à des universités ou des centres de formation ?

Anne-Marie FAUVET

L'enjeu est aussi de développer la coopération interne. Le niveau national rencontre des difficultés à mobiliser, peut-être par manque de sollicitation des associations. En diffusant l'information dans les réseaux, je suis certaine que nous pourrions obtenir des personnes du terrain mises à disposition du CNLAPS, notamment pour répondre aux commandes. Pour les associations, c'est un moyen de faire évoluer leurs salariés. L'orientation de la formation tient compte des compétences existantes. Sur l'utilité sociale, par exemple, nous avons créé une coopération avec le collège coopératif PACA. Nous devons être conscients de toutes ces dimensions pour nous organiser avec souplesse et lancer des appels à candidatures efficaces.

De la salle

Il serait intéressant de créer un laboratoire dédié à l'innovation et à la construction des formations pour renforcer notre autonomie et enrichir à la fois les contenus et les formateurs.

Nathalie BOURGUET

Le CNLAPS est en partenariat avec la maison des sciences de l'homme (CNRS PARIS Nord) et mène actuellement deux recherches-actions avec des organismes de recherche. Il serait effectivement intéressant de nous appuyer sur un chercheur.

De la salle

Nous devons aborder le sujet sous l'angle des pratiques et des recherches action. La question des publics et des territoires me semble prioritaire. Les sujets de la grande pauvreté et des lieux hors quartiers (bidonvilles, squats) sont de plus en plus présents. Sur ces sujets, nous avons besoin de recherche et de capitalisation. Il serait effectivement utile de créer un laboratoire.

De la salle

L'Île-de-France rencontre des difficultés à recruter des éducateurs spécialisés capables de remplir leur mission sur ses territoires. Comment pourrions-nous renforcer la visibilité de la prévention spécialisée au niveau départemental et améliorer la formation initiale ?

De la salle

J'attire votre attention sur le renforcement du nombre de formateurs du CNLAPS, porté de 10 à 35 ces dernières années, et sur l'arrivée des métropoles, qui nous a conduits à répondre à de nouvelles demandes, au plus proche du terrain. En janvier 2021, la certification sera indispensable pour obtenir des financements. Nous devons nous mobiliser sur ce sujet.

De la salle

Les difficultés de recrutement sont générales. En tant qu'administrateur à Poitiers, je m'interroge sur le contenu des formations des IRTS. Je suggère de coopérer avec les organismes de formation reconnus par le CNLAPS.

De la salle

Je suis chef de service pour Jeunesse pour demain, dans l'Aube. Dans les IRTS, la seule façon d'assurer la prise en compte de la prévention spécialisée est la présence de stagiaires dans les promotions.

De la salle

Plutôt que de se disperser en créant un laboratoire, il est préférable que le CNLAPS renforce sa coopération avec les structures existantes, dont l'observatoire national de l'enfance. Je m'étonne qu'il ne soit pas représenté dans nos instances. Concernant le recrutement, je recommande de travailler sur les mobilités professionnelles et les passerelles dans le travail social. On ne peut plus attendre d'un éducateur spécialisé qu'il exerce ce métier tout au long de sa carrière. Des compétences de prévention spécialisée sont transférables dans d'autres secteurs, de même que la prévention spécialisée s'enrichit du regard d'autres professionnels du travail social.

IV) Validation des votes

Patrice ELOI, Secrétaire national du CNLAPS et responsable de la COVAJ

Le quorum requis pour tenir l'Assemblée générale ordinaire annuelle du CNLAPS n'est pas atteint, malgré nos efforts pour faciliter le déplacement des adhérents, les délégations de pouvoirs et le vote électronique. Par conséquent, les votes sur le procès-verbal, le rapport d'activité, le rapport moral, les comptes 2018 et l'élection des administrateurs sont reportés à l'Assemblée générale qui sera convoquée avant le Conseil d'administration du 28 juin 2019. Conformément aux statuts, cette seconde Assemblée générale ne sera pas soumise à la règle du quorum.

La séance est levée à 10 heures 15.

Discours d'ouverture de la journée interinstitutionnelle

Olivier NOBLECOURT

Délégué interministériel à la prévention et la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

Cette journée participe du réinvestissement de l'Etat dans des politiques publiques, dont la nature décentralisée avait jusqu'à présent créé un éloignement. La volonté de réinvestir le champ de la prévention spécialisée et l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables est présente dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette dernière a pour objectif d'accompagner les publics les plus vulnérables et d'investir dans les politiques de prévention et d'accompagnement.

Les crédits budgétaires de cette stratégie, qui représentent 8,5 milliards d'euros jusqu'en 2022, sont aujourd'hui débloqués. Dès 2019, 48 millions d'euros sont réinvestis afin d'aider les jeunes accompagnés dans le cadre du PACEA, parcours assuré par les missions locales. 100 millions d'euros sont affectés à l'appel à projets « aller vers » dans le cadre du PIC. Des mesures de renforcement du réseau des PAEJ ont été validées. Des crédits sont par ailleurs délégués aux Agences régionales de santé pour l'accompagnement des publics les plus vulnérables, par exemple au titre du FLHSS et des lieux d'accueil médicalisés.

Des initiatives s'adressent plus directement à la prévention spécialisée et devraient soutenir la croissance du secteur associatif. Dans le cadre du projet de loi sur « l'école de la confiance », l'obligation de formation jusqu'à 18 ans a été votée et entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2020. Cette obligation garantit l'effectivité du droit à l'éducation des jeunes dont nombre d'entre eux sont actuellement exclus. C'est aussi un levier d'accroissement du budget des missions locales en 2020 et de soutien aux dispositifs d'accompagnement des jeunes. Un fonds de solvabilisation, doté de 300 000 euros en 2019, va être créé pour garantir l'accès au logement des jeunes les plus vulnérables en FJT. En santé, la fusion prochaine de l'ACS et de la CMU-C devrait marquer un progrès dans l'accompagnement des jeunes en difficulté.

De grands chantiers vont être ouverts prochainement, dont le fonds d'investissement social. Celui-ci financera des expérimentations de diversification de la Garantie jeunes (augmentation de la durée, harmonisation des rémunérations entre le statut de stagiaires de la formation professionnelle et la Garantie jeunes...). Le chantier de création du revenu universel d'activité est également ouvert : il prévoit la fusion de plusieurs minimas sociaux et leur éventuelle ouverture aux personnes âgées de moins de 25 ans. Le chantier du service public de l'insertion devra quant à lui matérialiser le droit à l'accompagnement des publics les plus vulnérables.

Dans le domaine de la prévention spécialisée, l'Etat souhaite donner la priorité au travail de rue et aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, enravant ainsi la tendance au rajeunissement du public de la prévention spécialisée. Des moyens seront débloqués pour réinvestir ces modes d'intervention, en se centrant sur des temps d'intervention correspondant aux modes de vie des jeunes dans les territoires les plus vulnérables. Un appel à projets fondé sur le référentiel coconstruit avec le CNLAPS et doté d'un montant de 3 millions d'euros a donné lieu à la présentation de 27 projets, actuellement instruits par la direction générale de la cohésion sociale. Un travail est par ailleurs ouvert avec les préfets délégués à l'égalité des chances et à la cohésion sociale, en lien avec le SGCIPDR, sur le fléchage de financements vers les territoires les plus en souffrance dans un objectif de reconquête républicaine. L'objectif est d'exercer un effet de levier sur le territoire.

Si ces initiatives sont loin de répondre à tous les besoins, le mouvement est néanmoins enclenché. Son intégration à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la

pauvreté aux côtés des départements et des intercommunalités favorise le réinvestissement des collectivités. En Haute-Garonne et à Toulouse, la métropole et le département se sont ainsi engagés à débloquer des moyens pour la prévention spécialisée. Le copilotage des crédits dédiés à la prévention spécialisée par l'Etat et le département est un changement notable. A partir de 2020, notre ambition visera également à recréer une offre de prévention spécialisée dans les 14 départements qui n'en ont plus, en nous appuyant sur l'outil de la contractualisation. Cet outil nouveau, créé il y a quelques mois dans un climat de défiance entre l'Etat et les collectivités, a permis d'engager 90 départements dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le cadre contractuel existe, l'Etat est outillé pour le suivre et des crédits sont mobilisés. Les objectifs partagés seront suivis à tous les niveaux et portés dans le cadre de l'animation régionale. Je vous incite d'ailleurs à participer aux groupes de travail régionaux. Avant mi-juillet, nous nommerons des hauts-commissaires à la lutte contre la pauvreté dans tous les départements pour garantir le cadre, porter l'exigence de l'Etat et vérifier sa mise en œuvre. Pour atteindre ces objectifs, nous avons besoin d'entretenir un dialogue fécond et de faire grandir notre politique. Nous soutiendrons également la formation des travailleurs sociaux.

En conclusion, l'Etat réinvestit le champ de la prévention spécialisée et porte une ambition forte en matière de politique sociale. Nous avons besoin de vous et je vous remercie pour votre présence et vos travaux.

Anne-Marie FAUVET

Présidente du CNLAPS

Je vous remercie pour votre soutien. Il est important d'entendre réaffirmer les orientations des politiques publiques nationales.

Conscient de l'importance du lien avec les pouvoirs publics, le CNLAPS a signé des conventions dès 2016 avec différents ministères. Les questions des territoires ruraux et du transfert de compétences en matière de prévention spécialisée nous réunissent également. L'enjeu est de créer l'intérêt autour des jeunes et des territoires. La prévention spécialisée se situe au carrefour de différentes politiques publiques (départements, Etat, métropoles, municipalités...). Si sa mission de protection de l'enfance est obligatoire, elle ne peut pour autant répondre à des injonctions paradoxales qui l'inciteraient à intervenir auprès des plus jeunes tout en priorisant les 18-25 ans. Il serait utile que l'Etat favorise l'essaimage des expériences, encourage l'expérimentation et renforce la qualité du pilotage des différentes politiques publiques qui concernent la prévention spécialisée. Si les appels à projets lancés par l'Etat témoignent de son intention d'aller vers, rappelons que l'enjeu est avant tout de faire venir et de créer l'envie chez les jeunes. C'est un véritable métier. L'appel à projets « Aller vers » ne doit pas se transformer en dispositif : nous risquerions alors de ne pas atteindre l'objectif. Sur la formation des travailleurs sociaux, le CNLAPS demande à être associé au groupe de travail créé par le ministère.

Enfin, la prévention spécialisée a pour objectif d'aller vers toutes les jeunes et pas seulement celles des territoires de la politique de la ville. Au cours de cette journée, nous mettrons en valeur toutes ses dimensions.

Olivier NOBLECOURT

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ne repose pas sur des dispositifs, mais des projets et s'adosse aux modes d'intervention et choix territoriaux des acteurs et non à des pilotages quantitatifs. Je crois à la confiance institutionnelle placée dans les professionnels. Par la contractualisation, l'Etat construit la confiance avec les collectivités. Il doit faire de même avec les professionnels, tout en assurant la cohérence avec les objectifs nationaux. En raison de ses contraintes budgétaires, l'Etat intervient en complément des départements, avec des exigences ciblées, sans pour autant imposer des normes sur les modes opératoires.

Table ronde n° 1 : une prévention spécialisée éducative renforcée dans l'espace public

La table ronde est animée par Jean-Claude BONNEFON, administrateur ADSEA 86 et membre du bureau CNLAPS.

Participent à la table ronde :

- Vincent DANIS, conseiller départemental CD 44
- Jean-Pierre LAFFITE, magistrat chargé de mission SG CIDPR
- Enrique IGLESIAS, DGA Association les 4 chemins (92) et formateur CNLAPS
- Mounir EL HARRADI, Directeur APSIS Emergence (57)
- Carole HENRION, Educatrice spécialisée Moissons Nouvelles (57)

Jean-Claude BONNEFON

Vincent DANIS, conseiller départemental de Loire Atlantique, est également président du GIP de la Loire Atlantique. Jean-Pierre LAFFITE, magistrat, porte une attention particulière à la prévention spécialisée en tant que chargé de mission au secrétariat général du CIDPR. Il est également mobilisé sur l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la délinquance.

Parmi les représentants des services de prévention spécialisée, nous accueillons Mounir EL HARRADI, Directeur APSIS Emergence à Metz, Carole HENRION, Educatrice spécialisée à Moissons Nouvelles, dans le Grand Est, et Enrique IGLESIAS, DGA Association les 4 chemins dans les Hauts-de-Seine et formateur CNLAPS.

Comment vivez-vous l'espace public ? Comment le définissez-vous ? Dans quelle mesure son évolution influence-t-elle les modes d'action de la prévention spécialisée ? Je vous propose de commencer à répondre à ces questions avec le regard d'un élu local.

Vincent DANIS

Je n'étais pas spécialiste de la prévention spécialisée lorsque cette mission m'a été confiée. Je préside un service de prévention spécialisée organisé en GIP tout en ayant un parcours de président d'association. La notion d'espace public s'entend au pluriel et réunit de nombreux enjeux. En tant que géographe, j'ai constaté que les acteurs de la prévention spécialisée partageaient une approche similaire à la mienne. Rapidement, nous avons parlé un langage commun.

L'espace public est inhérent au métier d'éducateur spécialisé. Il évolue dans le temps et a profondément changé avec l'apparition des réseaux sociaux. Avec eux, la manière dont les jeunes occupent l'espace public et leurs habitudes se sont transformées. C'est ce que nous avons compris en menant une expérimentation en Loire Atlantique sur le sujet. Nous avons constaté que les jeunes occupent les espaces commerciaux, dans un contexte où les espaces publics partagés font l'objet de conflits d'usage et perdent du terrain face à la privatisation. Le centre-ville de Nantes est devenu un lieu de convergence pour les jeunes des quartiers, dont la mobilité remet en cause la définition des mandats territoriaux.

A Nantes, le plan pauvreté nous offre l'opportunité de mobiliser une équipe expérimentale d'éducateurs spécialisés pour réaliser des diagnostics de territoire dans les quartiers, le centre-ville et les espaces ruraux, en utilisant les compétences de la prévention spécialisée. En milieu rural, les élus sont également confrontés à de nouveaux

comportements dans l'espace public. L'objectif est d'élaborer des réponses collectives avec l'aide des professionnels municipaux et associatifs et en nous appuyant sur les méthodes de la prévention spécialisée. Notre première expérimentation concernera le centre-ville, où la délinquance progresse, et l'accompagnement des jeunes qui s'y regroupent. De fait, l'occupation des espaces publics a des conséquences sur l'accompagnement.

Jean-Claude BONNEFON

Quel regard les professionnels de la prévention spécialisée portent-ils sur l'espace public ?

Mounir EL HARRADI

L'association APSIS Emergence est active sur 13 territoires avec un service d'accueil des jeunes et des familles et travaille sur la prévention du harcèlement en milieu scolaire. Il y a trois ans, nous avons ouvert une réflexion sur les réseaux sociaux. Depuis 18 mois, un sociologue nous accompagne pour rédiger un livre blanc sur les modes d'intervention de la prévention spécialisée dans les réseaux sociaux. Nous sommes également engagés dans un groupe de travail départemental sur le sujet, copiloté par l'ASE.

Nous partons du principe que les acteurs sociaux ont la possibilité d'assurer une présence sur les réseaux sociaux et de développer une posture éducative virtuelle. Face à l'évolution de l'occupation de l'espace public par les jeunes, les modes de communication traditionnels (SMS et appel) deviennent peu opérants. Il est plus efficace de se saisir de leurs modes de communication. Le public adolescent construit son identité par des interactions dans la vie réelle et virtuelle. L'amitié, dans cette période d'autonomisation vis-à-vis de l'autorité parentale, joue un grand rôle. Les réseaux sociaux sont devenus un outil de socialisation et d'interaction.

Nous avons donc développé un modèle d'intervention. Nos règles interdisent à un professionnel d'accepter des usagers comme amis sur son compte personnel Facebook. Nous demandons aux éducateurs spécialisés de créer des comptes individuels professionnels et en informons les jeunes sur Facebook, Instagram, Twitter et Snapchat. Les modalités d'intervention sont diverses :

- l'éducateur spécialisé signale sa présence dans un quartier par un Snap ;
- l'intégralité des actions est communiquée sur Facebook ;
- aucun statut de jeune n'est repris ni commenté ;
- les échanges privilégient les messages privés ou l'échange réel ;
- les éducateurs spécialisés suivent uniquement les jeunes de leur territoire.

Avec les réseaux sociaux, l'invisible devient visible (usage du cannabis, mise en danger de mineurs, placement de produit, identification des lieux de regroupement...). L'accès à certaines informations questionne la posture de l'éducateur spécialisé : doit-il rester dans la prévention ? Face à des contenus offensants ou menaçant l'intégrité des mineurs, notamment sur des comptes soumis à réglementation américaine, comme Twitter, nous envisageons de créer une « squad » (équipe) et de mettre en place une veille numérique pour coordonner nos actions sur les territoires et renforcer le poids de nos alertes auprès de l'opérateur chargé de modérer les contenus. En mobilisant plusieurs professionnels, nous obtenons une réponse plus rapide qu'en agissant seul.

Carole HENRION, éducatrice spécialisée

Le « travail de rue virtuel » est inscrit dans le schéma départemental et un groupe de travail a été créé sur le sujet. Pour être valorisé, il doit être affiché sur le planning d'intervention. Chaque semaine, une heure de travail numérique est inscrite sur le planning des éducateurs spécialisés (échanges avec les jeunes, créations de groupes pour organiser des projets...). Ces nouvelles modalités interrogent la manière dont exploiter les outils,

analyser les informations diffusées par les jeunes (story Snapchat, par exemple) et s'assurer du partage des informations sur Facebook. Quelle posture devons-nous adopter ? Faut-il réagir directement sur les réseaux sociaux ou rencontrer le jeune ? Le dialogue sur les réseaux sociaux ne remplace pas la rencontre physique. Face à un snap dévoilant l'intimité d'une jeune fille, par exemple, nous ouvrons un premier puis rencontrons la personne pour continuer à échanger et lui faire prendre conscience des effets des réseaux sociaux (protection des données, diffusion, etc.).

En termes de moyens, les éducateurs spécialisés ont besoin d'un téléphone professionnel pour limiter le travail de rue virtuel à leurs horaires de travail.

Enrique IGLESIAS

J'insisterai quant à moi sur la présence physique. La notion d'« aller vers », pratiquée depuis des années, semble redécouverte aujourd'hui. Or il ne suffit pas de rendre un dispositif de proximité pour aller vers : aller vers, c'est être avec et cela demande du temps. Le diagnostic ne représente qu'une étape : les éducateurs spécialisés ont besoin de s'imprégner du territoire et sont appelés à devenir un « habitant singulier », qui possède une connaissance approfondie du territoire. On ne peut séparer l'expertise, l'ingénierie et la prévention, dans la mesure où c'est en établissant un lien de confiance qu'il devient possible de développer des projets adaptés aux besoins des territoires et aux droits des usagers. Le travail de rue virtuel s'avère complémentaire du travail de rue physique. Les réseaux sociaux enrichissent la connaissance d'une jeunesse, pour laquelle la réputation numérique est devenue fondamentale.

Aller vers implique de savoir vers qui et pourquoi, c'est-à-dire de construire un sens. L'enjeu est non seulement d'être visible, mais aussi d'apporter une réponse éducative juste, grâce à une expertise et une méthodologie de qualité. La présence des éducateurs spécialisés sur des territoires à des heures auxquelles les adultes n'osent plus approcher les jeunes est importante. Face à cette démarche anxiogène, l'utilisation des réseaux sociaux peut être tentante. Il importe donc de former les éducateurs spécialisés, de les doter de méthodes et de donner du sens pour faciliter leur pratique. Il convient aussi de former les chefs de service à « aller vers ».

Jean-Claude BONNEFON

Jean-Pierre LAFFITE, au moment où s'ouvre un nouveau chantier sur la stratégie nationale de prévention, comment l'Etat peut-il soutenir la présence de la prévention spécialisée dans l'espace public ?

Jean-Pierre LAFFITE

En 2013, la stratégie nationale de prévention de la délinquance a acté une nouvelle orientation, à savoir le passage d'une prévention situationnelle à une prévention sociale. Cette décision a inauguré une nouvelle phase dans les relations entre l'Etat et les acteurs du travail social, lesquelles se sont accélérées sous l'effet de la radicalisation et le terrorisme.

Ces relations s'inscrivent dans le cadre défini par la loi du 5 mars 2007 qui n'était pas prévu pour cela, mais s'est avéré pertinent. Il confère aux acteurs locaux un rôle essentiel dans la prévention. Le maire, par exemple, est chargé d'animer et de coordonner la prévention de la délinquance sur le territoire de sa commune et dispose de moyens définis par les textes (CLSPDD, conseil pour les droits et devoirs des familles,...).

Dans le cadre de l'ouverture des réflexions sur la stratégie nationale de prévention de la délinquance en 2018, nous avons proposé au gouvernement de ne pas modifier les dispositifs légaux adoptés en 2007 et 2013, puisqu'ils fonctionnent, mais de vérifier le contenu de la mise en œuvre de la stratégie de 2013 pour l'adapter aux besoins actuels.

A ce stade, le gouvernement a validé les propositions qui lui ont été soumises. L'axe prioritaire des « jeunes » (12-25 ans) est maintenu en ouvrant la possibilité d'intervenir

auprès des jeunes de moins de 12 ans. Dans son discours, le Premier ministre a évoqué cette réflexion. Pour intervenir auprès des plus jeunes, il est proposé de revisiter les capacités des élus locaux à agir sur la prévention de la délinquance à travers l'action sur les familles. A partir des expérimentations menées sur les territoires, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les Bouches-du-Rhône, il est proposé que le maire exerce un rôle bienveillant à l'égard des familles au regard des dispositifs légaux, dont les conseils des droits et devoirs des familles et l'aide à la parentalité. Lorsque le maire reçoit une famille, il permet son identification par les services sociaux et la présence de la prévention spécialisée.

Le Premier ministre a annoncé le 11 avril 2019 l'ouverture d'une phase de concertation avec les élus locaux. Celle-ci s'est ouverte le 4 juin 2019 avec la participation des associations d'élus, de l'assemblée des départements de France et de collectivités et d'associations locales, dont celles de Toulouse. Cinq réunions thématiques sont prévues jusqu'en juillet, dont une abordera la prévention spécialisée.

De la salle

Je suis chef de service d'une association à Amiens consacrée à la protection de l'enfance. Notre service de prévention spécialisée intervient dans les quartiers de politique de la ville. Dans leur fonction de repérage des jeunes en désaffiliation, les éducateurs spécialisés ont besoin de redéfinir régulièrement leur territoire d'intervention. L'espace numérique en fait partie, mais ce n'est pas le seul. Avec les réseaux sociaux, les mouvements pendulaires se développent et les jeunes se retrouvent dans d'autres espaces physiques que les quartiers, dont les centres-ville, les squats et les gares.

Notre association s'efforce d'être présente dans l'espace numérique, mais cette intervention pose plusieurs questions. Jusqu'où les professionnels doivent-ils s'exposer en investissant des espaces comme Snapchat et Twitter où ne subsiste aucune traçabilité ? La posture des jeunes diffère et les professionnels se retrouvent exposés à des informations, qu'ils ne savent pas comment traiter. Il existe un réel enjeu de sécurisation des pratiques professionnelles et de l'accompagnement des jeunes.

Vincent DANIS

La notion d'espace-temps dans la prévention spécialisée a profondément évolué. Il est devenu impossible de limiter les interventions géographiques à des quartiers, sous peine de se couper des jeunes. Or la contractualisation avec l'Etat s'applique à des quartiers relevant de la politique de la ville. Pour éviter que des quartiers, dont la situation se dégrade, sombrent, nous demandons à l'Etat de laisser des marges de manœuvre aux collectivités locales et aux associations et de favoriser les initiatives locales.

Faute de pouvoir implanter des équipes de prévention spécialisée dans tous les quartiers, nous devons rechercher des solutions pour répondre à l'urgence sociale. Dans le quartier du Breil, le sous-effectif des forces de police a contribué au déclenchement des émeutes : les jeunes ont été contrôlés par des CRS, dont ce n'est pas le rôle, et la situation a dégénéré. Les élus locaux se sont investis et ont assuré une présence pour apaiser la situation, mais le dialogue s'est avéré difficile avec un public particulièrement jeune.

Enfin, les interventions sur les réseaux sociaux doivent être menées sous l'angle de la protection de l'enfance et non de la tranquillité publique : les premières victimes restent les jeunes.

Mounir EL HARRADI

Je comprends le besoin de sécuriser les professionnels. Dans ce but, nous avons créé un groupe d'analyse des pratiques. De fait, la présence de la prévention spécialisée sur les réseaux sociaux est indispensable, d'autant plus que certains jeunes n'ont pas de numéro de téléphone, mais le Wi-Fi.

Dans la mesure où les entretiens individuels ne font pas l'objet d'une traçabilité, pour quelle raison devrions-nous garder des traces de nos interventions sur les réseaux sociaux ?

C'est avant tout une question de posture éducative. Discuter avec un jeune fait partie du métier de l'éducateur spécialisé.

Nous avons signalé à la CDIP la mise en danger d'une jeune fille à partir de captures d'écran, en sachant que ces photographies ne constituaient pas des preuves et étaient transmises sans le consentement de la jeune fille. Face au danger, nous avons assumé ce risque, mais nous avons besoin d'une norme. Faute de modération et de contrôle des opérateurs, des enfants de moins de 13 ans s'inscrivent sur Snapchat. Les photographies qui remettent en cause l'intégrité des mineurs ne sont pas retirées sans plainte des citoyens. La vidéo de la tuerie de Christchurch, en Nouvelle-Zélande, est restée en ligne 45 minutes sur Facebook : cette vidéo a traversé plusieurs réseaux sociaux et il en reste des traces, malgré son retrait par l'opérateur. Comment peut-on produire de la norme dans ces espaces ?

De la salle

Le CMSEA tente de répondre à ces questions à travers des actions de sensibilisation et en étant présent sur les réseaux sociaux. Avec de petites équipes, nous sommes amenés à traiter de nombreuses questions, dont la tranche d'âge, le décrochage, qui s'aborde dès l'école primaire, l'intervention auprès des familles dans une société en souffrance et en transformation, l'accompagnement éducatif personnalisé et l'évaluation de l'information préoccupante.

De la salle

Je préside une association de Seine-Maritime, dont l'équipe éducative composée de 8 éducateurs jusqu'en 2012 a dû être réduite de moitié en 2013. Bien que la prévention spécialisée constitue une dépense obligatoire, les départements ont dû réduire leur investissement. L'Etat affiche sa volonté de rétablir des relations avec la prévention spécialisée, mais la stratégie de lutte contre la pauvreté et contre la délinquance impose de nouvelles normes sans apporter de moyens supplémentaires. Nous intervenons auprès des 12-25 ans pendant que les départements demandent aux associations d'intervenir auprès des plus jeunes par convention. Il nous est demandé de faire preuve d'innovation sans disposer de liberté. Nous sommes confrontés à un problème de moyens et d'autonomie.

De la salle

Récemment, j'ai participé à une CDDF, dans laquelle quatre situations étaient abordées, toutes connues par la prévention spécialisée. La CDDF regrette que la prévention spécialisée ne l'alimente pas, mais comment pourrait-elle constituer à la fois un recours et être prescriptrice ?

Jean-Pierre LAFFITE

L'Etat mesure l'importance du travail social sur les réseaux sociaux et suit des expérimentations. De la prudence est requise dans les réponses, car cette présence bouleverse la relation éducative et le travail social. Elle engage la responsabilité des éducateurs spécialisés et des directeurs d'associations. Disposer de la preuve d'une infraction pénale, par exemple, pose une difficulté. Est-il nécessaire de dénoncer les faits ? Que faire lorsqu'on découvre une situation qu'on ne peut garder pour soi ? Une nouvelle phase doit s'ouvrir sur le travail éducatif. Dans les réflexions sur la stratégie de prévention de la délinquance, nous réintroduisons le volet de la prévention primaire, notamment l'usage d'Internet par les plus jeunes et l'éducation aux médias, exclue en 2013.

Les propositions de l'Etat prévoient des moyens supplémentaires, dont la création de 40 postes sur des territoires ciblés et la mobilisation des conseils des droits et devoirs des familles. En 2007, la loi rendait obligatoire leur création dans les communes de plus de 40 000 habitants. Lorsqu'elles existent et que le niveau de confiance est élevé, elles fonctionnent efficacement avec le relais de la prévention spécialisée et de l'éducation nationale (signalement de l'absentéisme scolaire ou des comportements inquiétants).

L'adoption de la stratégie ne suffira pas. Dans un second temps, nous devons non seulement rappeler les textes, mais aussi redéfinir le rôle du maire. La rédaction d'un guide sur le rôle de l'élu local dans la prévention de la délinquance sera l'occasion d'approfondir ce sujet.



Table ronde 2 : une prévention spécialisée éducative pour toutes les jeunesses

La table ronde est animée par Nathalie BOURGUET, coordinatrice du CNLAPS.

Participent à la table ronde :

- *Jean-Michel RAPINAT, conseiller politiques sociales ADF*
- *Catherine LESTERPT, adjointe à la cheffe de service des droits des femmes et de l'égalité DGCS*
- *David LE MONNIER, DGA ADDAP (13), en charge du pôle MNA*
- *Yannick DIGNAC, responsable domaine prévention jeunesse, Toulouse métropole (31)*
- *Kalid MOUALA, directeur DIMO ESSOR (92)*
- *Stéphane VIAL, CODASE (38)*

Nathalie BOURGUET, coordinatrice du CNLAPS

Cette table ronde est consacrée à la prévention spécialisée éducative pour toutes les jeunesses. Nous aborderons plus particulièrement les sujets des mineurs non accompagnés, des nouvelles formes de marginalité, du michetonnage et de la radicalité. Je vous propose d'ouvrir cette table ronde avec le regard d'un représentant de l'Assemblée des Départements de France.

1) Mineurs non accompagnés

Jean-Michel RAPINAT

Ces quinze dernières années, la position des départements a évolué. Pour autant, leur engagement dans la protection de l'enfance reste solide et les instances départementales ont besoin de votre soutien, de votre expérience et de vos connaissances. Le sujet des mineurs non accompagnés les préoccupe particulièrement. L'assemblée des départements de France, comme la prévention spécialisée éducative, ne fait que révéler des réalités, quand bien même les chiffres qu'elle avance sont contestés, et nous avons besoin d'interventions fondées sur ces réalités.

L'appel à renforcer la prévention est courant, mais encore faudrait-il définir la nature de cette prévention, le type d'intervention souhaité, la place accordée aux collectivités territoriales, aux associations et aux acteurs. Comment préservons-nous nos valeurs et quels éléments retenons-nous dans l'intervention éducative ? Comment prenons-nous contact avec les jeunes ?

Dans la novlangue actuelle, la notion d'« aller vers » est présentée comme nouvelle. Elle est pourtant connue depuis longtemps. L'enjeu est avant tout d'entretenir une relation par nature affectée. De même, il nous est demandé de sortir des logiques de silos. Ce discours est porté par les personnes les plus éloignées de la réalité, car plus nous sommes proches du terrain, moins nous travaillons en silo. Des améliorations sont toujours possibles et les partenariats s'entretiennent, mais la co-construction s'opère localement dès que les acteurs sont proches du terrain et connaissent les problématiques et besoins des populations. La notion de conservation du contact, y compris en l'absence de mesures judiciaires, administratives et sociales et sans demande explicite du jeune et de la famille, paraît en revanche importante. Comment pouvons-nous préserver le lien et prévenir l'inadaptation sociale, la radicalisation et la perte de repères ? Le discours sur les mineurs non accompagnés met en avant leur capacité à s'intégrer. Or les jeunes réellement reconnus comme mineurs et isolés représentent 30 % du public ainsi qualifié. Certains sont en

recherche d'insertion. Quelles réponses pouvons-nous leur apporter quand l'Etat renvoie la responsabilité à la protection de l'enfance ?

L'Association des Départements de France a demandé à l'Etat de prendre en charge l'identification des mineurs non accompagnés en s'engageant à prendre le relais lorsqu'ils relèvent de l'ASE. Actuellement, l'ensemble de ces publics leur est attribué avec un soutien financier minime de la part de l'Etat. La prise en charge des mineurs non accompagnés représente un coût de 1,129 milliards d'euros pour les départements, sans compter les dépenses de personnel. Or ces jeunes sont toujours plus nombreux : de 13 000 fin 2016, leur nombre est passé à 25 000 fin 2017 et 41 000 fin 2018, dont 33 000 en ASE plus 9 000 en accueil provisoire. Comment pouvons-nous accompagner ces jeunes en recherche d'insertion, mais aussi victimes des filières d'immigration, et dont certains ne sont pas mineurs et sont sans papiers ? Comment pouvons-nous prendre en compte leur situation, les loger et les aider à s'insérer ?

Pour relever ce défi ensemble, nous avons besoin d'une discussion franche sur un partenariat. Nous sommes tous confrontés à des jeunes dont la situation administrative est instable et qui ne sont pas autorisés à travailler, voyant ainsi déçu l'espoir que notre accompagnement a fait naître. Nous sommes également accusés de ne pas accompagner les jeunes après leur 18^{ème} anniversaire. Il est vrai que tous ne sont pas suivis une fois l'âge de la majorité atteint. 8 444 contrats jeunes majeurs ont été signés avec des personnes accueillies au titre de l'ASE en tant que mineurs non accompagnés. Ce n'est pas assez. Comment pouvons-nous relever ensemble ce défi ?

L'histoire et les besoins de ces jeunes diffèrent du public habituel de la protection de l'enfance. Lorsqu'ils arrivent, nous ne les connaissons pas. Au niveau des départements, la problématique budgétaire se double d'une problématique de responsabilité. Nous ne sommes pas toujours en capacité de les accueillir immédiatement et certains passent plusieurs semaines dans le dispositif d'évaluation en raison des files d'attente. Dans la mesure où il est peu probable que les flux migratoires s'atténuent, comment pouvons-nous travailler différemment ensemble pour faire face à cette problématique nouvelle et favoriser l'intégration de ces jeunes ?

Les mesures de l'ASE sont parfois présentées comme non effectives. Elles sont généralement conditionnées par des décisions administratives et de justice qui ne sont pas immédiates. Les retards s'expliquent aussi par le caractère imprévisible et urgent des entrées dans le système d'ASE qui se heurtent alors à une problématique d'effectifs. Cette situation décourage les équipes et le coût du dispositif finit par paraître élevé au regard de son efficacité. Est-il possible de faire mieux autrement ?

En conclusion, je vous propose de réfléchir ensemble à de nouvelles solutions en partant des expériences et des réalités et de créer un espace de travail commun.

Nathalie BOURGUET

Je vous remercie pour votre proposition. David Le Monnier, vous êtes directeur adjoint à l'ADDAP 13. Pouvez-vous témoigner de l'expérience des Bouches-du-Rhône dans l'accompagnement des mineurs non accompagnés ?

David LE MONNIER

Le flux migratoire des mineurs non accompagnés se poursuit. Depuis plus de dix ans, la prévention spécialisée s'interroge sur ce sujet. Les éducateurs de rue côtoyaient ceux que nous appelions auparavant les « errants » et que l'association « jeunes errants » s'attachaient à approcher. La prévention spécialisée a été confrontée à l'augmentation et à la diversification des besoins, ainsi qu'à l'évolution du cadre légal et de la commande publique. Des expérimentations ont été lancées pour prendre en charge les mineurs non accompagnés, de l'accueil à l'évaluation.

Depuis novembre 2016, le volume d'activité lié aux mineurs non accompagnés a été multiplié par six à Marseille (accueil, évaluation, hébergements, personnels éducatifs

dédiés...). Les besoins dépassent le champ de l'accueil et de l'évaluation pour s'étendre à la mise à l'abri et à l'hébergement, où ils dépassent les capacités de logement. C'est dans ce contexte qu'avec le soutien du département des Bouches-du-Rhône, nous avons créé le pôle MNA en le dotant d'un service d'accueil et de mise à l'abri et d'un service d'hébergement diversifié.

ADDAP 13 s'efforce de développer une intervention « tout terrain » appuyée sur les pratiques de la prévention spécialisée capable d'aller vers tous les publics de manière inconditionnelle et de les accompagner vers les dispositifs de droit commun. Il faut savoir faire preuve de souplesse et de réactivité : des hôtels doivent pouvoir être ouverts ou quittés en deux jours, le renfort de la prévention spécialisée, mobilisé en cas d'incendie dans un immeuble... Nous devons nous montrer aussi rapides que ce public, dont la moyenne d'âge s'établit à 16,5 ans et dont les besoins sont prégnants et pressants. Nous devons également rester force de proposition et nous montrer agiles et capables de nous adapter à temps, quand bien même nous manquons de temps. Le département des Bouches-du-Rhône tente de rattraper son retard pour mettre à l'abri le plus grand nombre de mineurs non accompagnés.

Pour conclure, le pôle MNA résiste, car il s'appuie sur des métiers, sur des coopérations et sur le territoire. A Marseille, nous avons la chance de pouvoir nous appuyer au quotidien sur les équipes de prévention spécialisée.

Nathalie BOURGUET

La métropole de Toulouse gère directement la prévention spécialisée. Yannick Dignac, quelle démarche a conduit la métropole à créer un service de prévention spécialisée sur cette thématique ?

Yannick DIGNAC

La métropole toulousaine a créé une régie directe pour la prévention spécialisée. Celle-ci fonctionne avec des périmètres d'habilitation, alors que le territoire des jeunes dépend de l'usage de la ville. Elle ne couvre donc pas l'ensemble du territoire.

Les élus nous ont demandé d'étudier un territoire classé en veille, où se regroupent les mineurs non accompagnés en errance provenant pour la plupart de Mostaganem, en Algérie. Les éducateurs de prévention spécialisée ont réalisé un diagnostic qualitatif auprès des acteurs du territoire, des habitants et des jeunes en intervenant sur des horaires décalés (soir, week-end, nuit). A l'issue de quatre mois de travail, nous avons identifié des solutions, dont certaines relèvent du droit commun (prévention primaire), et distingué plusieurs jeunes (mineurs non accompagnés, dealers,...). Sur ce territoire, qui accueille plus de trois mille jeunes et comprend deux lycées et l'université de droit, l'enjeu était de construire une réponse de prévention spécialisée au centre de la métropole et de créer un dispositif spécifique pour les jeunes en errance.

Dans le cadre de l'étude sur le réaménagement du centre-ville de Toulouse, des ateliers de travail réunissant éducateurs et architectes des bâtiments de France ont été organisés. Ils aboutissent à l'intégration, dans l'étude architecturale, d'une démarche de centre social. En nous appuyant sur l'appel à projets lancé dans le cadre du plan pauvreté, nous mettons en place à partir de septembre 2019 et pour trois ans une prévention spécialisée au centre de la métropole avec deux à trois éducateurs filles et garçons présents le week-end et la nuit. Afin de répondre à l'exigence d'évaluation de l'Etat, nous utiliserons les outils et critères appliqués aux autres clubs de prévention.

Parallèlement, nous proposons de déployer au centre-ville un dispositif expérimenté au Grand Mirail : les cellules de coordination de prévention spécialisée éducative. Celles-ci rassemblent chaque mois les élus, les éducateurs de prévention spécialisée et ceux de l'animation pour faire le point sur les situations individuelles nécessitant un suivi partagé (CCRPE). Nous fédérons ainsi les travailleurs sociaux et pas seulement ceux de l'aide sociale à l'enfance, car la problématique dépasse ce champ pour s'étendre notamment à la

santé publique et à l'occupation de l'espace publique. Une vision globale est essentielle pour aborder la complexité des raisons qui conduisent ces jeunes à immigrer et d'une sortie de la criminalisation.

2) « Michetonnage »

Nathalie BOURGUET

Kalid Mouala, pouvez-vous présenter le dispositif développé par DIMO ESSOR (92) face au « michetonnage » ? Quelles sont vos pratiques d'intervention ? Quelles évolutions constatez-vous ?

Kalid MOUALA

Notre intervention s'adresse à toutes les jeunes filles et s'inscrit dans le champ plus large de la protection de l'enfance. Ces dix dernières années, la féminisation des équipes de prévention spécialisée a élargi aux filles le regard concentré jusqu'à présent sur les garçons. Progressivement, elles se sont senties suffisamment à l'aise pour évoquer leurs problématiques, dont le « michetonnage ».

Le phénomène de pré-prostitution concerne des jeunes filles parfois âgées de 12 ans et d'autres qui recréent leurs propres réseaux. Dans le cadre de notre mission de protection de l'enfance, une professionnelle les accueille sans jugement tout en réfléchissant à des modalités d'action. Les acteurs de terrain ne travaillent pas seuls, mais avec les réseaux de proximité que sont l'éducation nationale, les associations locales et les services d'aide sociale à l'enfance. Les assistantes éducatives, par exemple, peuvent entendre parler d'un cas de fellation en échange d'un téléphone et le signaler. Un groupe interinstitutionnel a travaillé sur l'accompagnement d'une jeune fille pendant trois ans, bien que sans mandat.

Il était important pour nous de mettre des mots et de rattacher notre action à des politiques publiques. Si notre capacité à fédérer les acteurs de prévention spécialisée sur un territoire n'est plus à démontrer, nous rencontrons en revanche des difficultés d'articulation entre la réalité du terrain et les politiques publiques. L'améliorer nous permettrait de gagner en visibilité et de sortir de l'urgence pour inscrire nos réponses dans le long terme. En Île-de-France, le michetonnage est un fait relativement nouveau, qui nous conduit à nous inscrire dans un écosystème. Dans l'acculturation des professionnels, l'évolution de cette problématique ne peut être suivie isolément. Les dimensions interinstitutionnelles et coopératives sont essentielles : elles relèvent d'une intelligence du quotidien, et non de statuts, et sont conditionnées par les logiques de territoire.

3) Radicalité

Nathalie BOURGUET

Nous abordons à présent la question de la radicalité avec l'expérience de Stéphane VIAL, du CODASE (38).

Stéphane VIAL

Les attentats de 2013 ont plongé le monde éducatif dans la stupéfaction. Face aux départs de jeunes vers des zones de conflits, dont certains étaient accompagnés par les missions locales et les services de prévention spécialisée, les associations de prévention spécialisée se sont regroupées pour réfléchir à la problématique. Parallèlement, la confusion médiatique entre l'islam, le fait religieux et la radicalisation a compliqué les échanges entre acteurs. La préfecture nous a sollicités. En 2014, un premier plan de lutte contre la radicalisation a été esquissé par l'Etat, dont la mesure 50 annonce un volet préventif, incluant un suivi des personnes radicalisées avec un accompagnement spécifique des familles. L'intégration pour la première fois d'une politique sociale dans une politique de sûreté de l'Etat transforme les paradigmes du travail social et fait évoluer les pratiques.

Au-delà des confusions liées à la pratique religieuse, qui n'est qu'un épiphénomène dans la radicalisation violente, nous avons identifié un processus par étape de rupture progressive des jeunes les plus vulnérables avec leur environnement, en perte de repères et en voie d'isolement, de tous milieux. Nous nous sommes formés auprès de la PJJ et de la MIVILUDES et avons fini par identifier la dimension identitaire de la problématique.

Dans ce domaine, la prévention spécialisée est capable d'intervenir. Deux modes d'action s'offraient à nous, dont la cellule départementale. Les premières CPRAF et PRAF ont été créées et ont regroupé l'ensemble des partenaires (parquet, renseignements territoriaux, éducation nationale, DDSI, police nationale, sécurité intérieure, prévention spécialisée...). La création d'un numéro vert avec tous ces acteurs a représenté un choc culturel pour ceux du travail social. A ce jour, 22 services de prévention spécialisée se sont engagés dans la prévention de la radicalisation violente, étroitement liée à la protection de l'enfance. Nous avons découvert le monde des renseignements territoriaux et des forces de sécurité et avons construit de nouveaux partenariats d'intervention. En réunissant nos visions et nos approches éducatives, nous avons développé de nouvelles pratiques pour construire un projet d'accompagnement des jeunes. Les équipes mobiles d'intervention (plateforme de radicalisation et écoute mobile d'accompagnement) ne détiennent pas de mandat nominatif. Elles traitent les dossiers des jeunes qui leur sont transmis par la préfecture et ont pour mission d'évaluer leur situation et le risque. Pour les éducateurs, l'enjeu est d'engager les jeunes dans une relation et cette nouvelle démarche les a interpellés sur le plan des responsabilités. Nous avons aussi construit de nouvelles pratiques d'évaluation en nous inspirant de l'expérience du Québec. Face à une problématique multifactorielle et susceptible d'évoluer rapidement, une démarche interinstitutionnelle est indispensable pour agir rapidement et construire un filet social.

Aujourd'hui, les départs massifs vers les zones de conflit se sont raréfiés, mais l'embrigadement des jeunes n'a pas cessé. Il réveille des failles identitaires qui sont le reflet des failles sociétales. L'enjeu est de penser enfin une réelle politique de la jeunesse. Cette dernière reste vécue et traitée dans les politiques publiques comme un danger pour la société (pauvreté, délinquance et radicalisation) et non comme une ressource. Il est urgent d'avancer sur ces sujets pour prévenir les comportements incompatibles avec le vivre ensemble et l'émergence de radicalités violentes.

4) Le rôle de l'Etat et des politiques publiques

Nathalie BOURGUET

Catherine LESTERPT, quelle est la position de l'Etat sur ces différentes problématiques ?

Catherine LESTERPT

Le premier devoir de l'Etat est de connaître et documenter le phénomène (volume de population concernée, caractéristiques,...), ce qui n'est pas simple. Sur les mineurs non accompagnés, les chiffres cités par l'ADF appellent des précisions. Le nombre de jeunes entrant sur le territoire ne recoupe pas celui des démarches effectuées auprès des pouvoirs publics, des entrées dans l'aide sociale à l'enfance ou des sorties à 18 ans ou 21 ans. Il reste difficile d'identifier leur nombre, leur pays d'origine, leur trajectoire, leur famille... A Toulouse, les jeunes dont il est question ne relèvent pas de la catégorie des mineurs non accompagnés, dans la mesure où ils n'effectuent aucune démarche pour entrer dans les dispositifs d'ASE. Ce sont des jeunes en errance entrés en France parfois à un très jeune âge. Il y a encore un an, ils étaient appelés « les jeunes Marocains » et considérés comme sans famille, alors que la majorité d'entre eux étaient algériens et avaient une famille dans leur pays. Le second devoir de l'Etat est de mettre ces jeunes à l'abri. Dans de nombreux départements, il n'est pas rempli faute de capacités matérielles. Enfin, l'Etat a un devoir de qualité d'accueil, d'accompagnement et d'information et de prévention d'un surcroît de vulnérabilité.

Ces devoirs fondent le socle des politiques publiques d'accompagnement des jeunes vulnérables. Nous devons continuer à les considérer comme des jeunes, voire des enfants, qui doivent avoir une vie de jeune et d'enfant, avec la préoccupation de leur avenir, de leur intégration et de l'ouverture de droits. Ces positions expliquent le remboursement par l'Etat des dépenses d'évaluation et de prise en charge des mineurs non accompagnés engagées par les départements.

Il est vrai que nous rencontrons des difficultés à proposer une politique pour la jeunesse, notamment pour celle qui présente des fragilités variables. Trouver une prise pour résoudre des difficultés qui relèvent de plusieurs ministères et administrations centrales est d'autant plus compliqué, qu'elles sont inscrites dans des territoires aux approches diverses. Le comité interministériel des dernières années s'est avéré décevant à cet égard. Le groupe de travail sur les jeunes vulnérables a émis de nombreuses propositions, dont peu ont pu être mises en œuvre. Un nouveau comité interministériel sur la jeunesse doit se réunir et je vous invite tous à vous saisir de cette opportunité pour faire entendre la position de la prévention spécialisée.

Dans la prévention de la radicalité, les services de l'Etat ont du mal à trouver leur place. La prévention spécialisée a donné l'alerte sur la montée de courants qui menaçaient la cohésion sociale sans être suffisamment écoutés. Après les attentats, une politique publique a été initiée rapidement en oubliant parfois qu'il faut du temps pour traiter une telle problématique et qu'elle relève avant tout d'un travail social classique, auquel s'ajoutent d'autres éléments. La base consiste à approcher les familles et les jeunes.

Enfin, les cabinets de Marlène Schiappa et d'Adrien Taquet ont demandé un travail sur la prostitution des mineurs, notamment sur le michetonnage, dont certaines formes sont présentées comme nouvelles sans l'être. Le phénomène reste insuffisamment documenté et un repérage des travaux à mener a été lancé. Sur ce sujet aussi, la prévention spécialisée sera mobilisée.

Table ronde 3 : une démarche inclusive pour renforcer la communauté éducative des territoires

Cette table ronde est animée par Laurine BRICARD, cheffe de projet jeunes vulnérables, bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence, sous-direction de l'enfance et de la famille, DGCS.

Participent à la table ronde :

- Michel DIDIER, conseiller auprès du directeur de la ville et de la cohésion urbaine (CGET)
- Harry DIADO, représentant de la région Antilles, Guyane et directeur AAEA SEPSI
- Julien GALLIANO, directeur APAP (80)
- Grégory HEMBERT, chef de service association Yves Lefèbvre (80)

Laurine BRICARD

Le sujet de cette table ronde, une démarche inclusive pour renforcer la communauté éducative des territoires, soulève de nombreuses questions. Pour les aborder, nous accueillons Michel Didier, conseiller auprès du directeur de la ville et de la cohésion urbaine (CGET), et Harry Diado, représentant de la région Antilles Guyane et directeur AAEA SEPSI. Julien Galliano, directeur APAP (80), et Grégory HEMBERT, chef de service association Yves Lefèbvre (80) témoigneront d'une action commune dans la Somme. Michel Didier, quels sont les nouveaux outils de coopération éducative sur les territoires ?

1) Le point de vue des représentants de la politique publique

Michel DIDIER

La période actuelle est marquée par la convergence des stratégies nationales portées par l'Etat de lutte contre la pauvreté, de prévention de la délinquance et de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers populaires. La priorité accordée à l'éducation et à la prévention est partagée au sein du gouvernement et dans les politiques publiques.

Dans la politique de la ville, l'éducation est considérée comme un vecteur d'émancipation pour l'égalité des droits et des destins. Un jeune français sur six habite dans un quartier classé politique de la ville et un quart de leurs habitants est âgé de moins de 25 ans. Ils rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi et se heurtent à des discriminations. Ils représentent aussi une ressource. De nouvelles préoccupations apparaissent, dont la construction identitaire. Il importe de renforcer la présence d'interlocuteurs qualifiés et de professionnels formés auprès des jeunes dans les quartiers, qui ont leur confiance et sont capables de porter des messages.

La prévention spécialisée est un acteur essentiel des territoires. En 2015, seuls 53 % des quartiers politiques de la ville bénéficient d'une intervention. Lorsqu'elle quitte un territoire, elle est remplacée par d'autres. L'enjeu est donc important. Avec le ministère de la cohésion des territoires, il a été décidé de réaliser une nouvelle cartographie de l'implantation de la prévention spécialisée, y compris dans le monde rural. Ses résultats seront prêts fin 2019.

Le renforcement de la coopération dans les territoires représente un autre enjeu de taille. La complexité institutionnelle entraîne des logiques d'acteurs, de métier et de donneurs d'ordre différentes, parfois de concurrence, qu'il est indispensable de dépasser. Il faut

trouver les moyens de travailler ensemble. La cohésion sociale nécessite une plus grande cohésion des acteurs socio-éducatifs. Si le contexte des politiques publiques est actuellement favorable, il n'en est pas moins indispensable de travailler sur ces complémentarités. Pour cette raison, le CGET soutient un projet de recherche-action sur la coopération éducative sur les territoires, afin d'identifier les bonnes pratiques et d'émettre des préconisations. L'objectif est notamment de déterminer l'acteur le mieux placé pour travailler avec les jeunes et qui n'est pas seulement l'éducateur spécialisé.

Enfin, le lancement des cités éducatives représente une opportunité. Lancé par le ministre de la ville et de l'Éducation nationale, ce programme permet d'aborder l'ensemble de l'offre éducative et scolaire. L'objectif est de créer une alliance entre les acteurs éducatifs, parents, écoles et associations, et d'inventer un écosystème favorable à partir des ressources du territoire. Ce programme se fonde sur l'expérience du terrain, notamment de celle de Grigny, où 50 % des enfants des quartiers de la politique de la ville sortent du système scolaire sans diplôme et 25 % seulement obtiennent le baccalauréat. 80 sites ont été présélectionnés pour élaborer un projet de cité éducative avec l'appui des professionnels.

Laurine BRICARD

Je propose de poursuivre par la présentation des projets du terrain.

II) L'expérience des services de prévention spécialisée : coopérations socio-éducatives de territoire et de partenariat

1) Guadeloupe

Harry DIADO

L'AAEA SEPSI est présent dans la communauté d'agglomération Cap Excellence, qui réunit Pointe-à-Pitre, les Abymes et Baie-Mahault et rassemble 107 000 habitants sur les 400 000 que compte la Guadeloupe. Lors de sa constitution, deux services de prévention spécialisée ont fusionné en un service des écrits, de prévention spécialisée et d'insertion pour s'adapter à la réalité du territoire et renforcer la cohérence de leurs actions. Parallèlement, le CUCS 2016-2020 a ouvert de nouvelles opportunités en termes d'appels à projets.

Le service de prévention spécialisée a été associé à toutes les étapes de mise en œuvre du contrat de ville devenu contrat d'agglomération et s'est inscrit dans les appels à projets. La coopération territoriale a permis au service de prévention spécialisée d'évoluer et de s'appuyer sur une base privilégiée au niveau de l'agglomération. Nous avons créé plusieurs supports, dont une cellule d'accompagnement à la parentalité, un cyberspace, une auto-école solidaire et une équipe de médiation sociale, et mené des actions collectives.

Avec la cellule d'accompagnement à la parentalité, nous avons travaillé la question du refus et du décrochage scolaire et développé un partenariat avec l'éducation nationale. La signature de convention avec les écoles primaires et les collèges nous a permis de jouer un rôle plus important et de faciliter les relations entre les parents et l'institution scolaire. Dans le cadre de la politique de la ville, nous avons participé aux équipes pluridisciplinaires du programme de réussite éducative. Nous avons également participé aux équipes de veille éducative, chargées d'apporter des réponses aux jeunes en difficulté, répondu aux appels à projets de l'agglomération, développé une collaboration avec le REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents). Les éducateurs ont intégré les CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) des collèges. L'agglomération, qui reconnaît notre expertise de terrain, nous sollicite et nous sommes bien intégrés dans les partenariats mis en place avec les différentes instances. Dans le cadre de la prévention de la délinquance, nous avons été associés rapidement au CISPDP et au conseil intercommunal de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

En Guadeloupe, la dématérialisation des services publics s'est déroulée dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine, alors que les jeunes n'ont pas tous accès à un ordinateur. Elle renforce dans bien des cas l'exclusion des plus précaires et des plus isolés. Nous avons travaillé avec Pôle Emploi, la CGSS, les missions locales et la CAF pour faciliter l'accès aux dossiers et formé les jeunes et les parents. Nous avons également organisé un séminaire sur le numérique et le travail social et initié un partenariat avec la CAF de Guadeloupe. Avec le soutien de la Fondation de France, nous avons mis en circulation un minibus qui se rend dans différents quartiers en partenariat avec les associations et les écoles primaires qui ne sont pas équipées de matériel informatique. Dans le cadre de la prévention routière, nous avons également développé un partenariat avec le PDASR (plan départemental d'action de la sécurité routière).

La coopération territoriale nous a ainsi permis de développer de plus larges partenariats avec les associations, les services intercommunaux et la DA.

Au service de prévention spécialisée, est adossé un service de médiation sociale qui emploie des adultes en emploi relais dans le cadre du contrat de ville. Leur salaire est financé par l'Etat et le fonctionnement du service, par le conseil départemental dans le cadre de la lutte contre les exclusions. L'accompagnement des bénéficiaires du RSA est confié au service de médiation sociale. Ce dernier intervient sur les quartiers prioritaires de la ville (QPV), dont les territoires recoupent celle de la zone de sécurité prioritaire (ZSP).

Dans le cadre de la ZSP, le service de prévention spécialisée est entré en contact avec les bailleurs sociaux et les commerçants et de nouveaux partenariats ont été créés. Au titre de la tranquillité publique, les premiers ont mis à notre disposition gracieusement des locaux. Ceux-ci sont utilisés par la prévention spécialisée, la médiation sociale et les associations de quartier. La prévention spécialisée se trouve au cœur de plusieurs dispositifs. Ce maillage territorial fonctionne relativement bien en Guadeloupe.

2) Somme

Julien GALLIANO

L'expérience de coopération, dont nous allons témoigner, est née d'une situation. En 2012, Manuel Valls, alors Premier ministre, s'est déplacé pour reconnaître une des premières zones de sécurité prioritaire à Amiens nord. Depuis 1973, le département de la Somme présentait la particularité d'être couvert par deux clubs de prévention spécialisée qui se sont déployés progressivement dans l'ensemble des quartiers de la politique de la ville d'Amiens. Chacun a évolué à son rythme et parallèlement, en coopération avec le donneur d'ordre et financeur presque unique qu'était le département. En 2016 et dans le cadre de son schéma départemental, le conseil général a ouvert un travail sur la réactualisation de la charte départementale de la prévention spécialisée et sollicité nos deux associations. Début 2018, nous avons pris l'initiative d'organiser ensemble un cycle de conférence sur les ruptures et potentialités autour de la jeunesse

Grégory HEMBERT

Nous avons saisi l'opportunité de la révision de la charte départementale pour faire reconnaître les services de prévention spécialisée comme de véritables acteurs de la protection de l'enfance et éviter que le département n'en fasse une variable d'ajustement budgétaire. Ce dernier était alors confronté à la problématique de la gestion des mineurs non accompagnés. Cette démarche a mis à l'épreuve l'intelligence collective de nos deux associations pour proposer une rédaction commune.

Nos deux associations ont travaillé sur des sujets qui auraient pu nous opposer. Nous avons monté des diagnostics communs et nous sommes montrés force de proposition pour intégrer des territoires auxquels le département n'avait pas pensé, dont l'espace numérique. Nous avons clarifié la spécificité de la prévention spécialisée et sommes parvenus à faire

intégrer des indicateurs proches de nos modalités d'intervention et qui ne se limitent pas à l'approche par mesure individuelle et mandat judiciaire.

Nous avons été tentés de nous mettre en concurrence pour entrer sur de nouveaux territoires et défendre nos emplois, mais dans un contexte budgétaire tendu, la meilleure solution reste la collaboration. Nous avons ainsi pu préserver les territoires qui nécessitent une intervention de la prévention spécialisée, des moyens et des postes. Enfin, le département reconnaît la qualité du travail mené par les équipes de prévention spécialisée. En témoigne la signature de la charte le jour de la présentation du schéma départemental aux acteurs de la protection de l'enfance.

Certains modes de collaboration sont plus effectifs dans des situations spécifiques. D'autres concernent la coopération d'acteurs de la prévention spécialisée qui se rassemblent pour valoriser une mission trop souvent sous-estimée.

Julien GALLIANO

Notre seul regret est lié à l'absence de collaboration des autres acteurs et donneurs d'ordre potentiels (préfecture, métropole, ville,...). C'est un véritable enjeu pour l'avenir.

Laurine BRICARD

Quels sont les freins et leviers de la coopération éducative sur les territoires ?

Harry DIADO

Les différences de logique d'intervention peuvent constituer un frein. Dans l'expérience de la Guadeloupe, plusieurs éléments ont facilité notre coopération, dont :

- la réalisation de diagnostics en marchant avec d'autres acteurs du territoire, qui permet de porter un regard croisé sur la réalité des quartiers classés politique de la ville ou en veille dans lesquels nous intervenons ;
- la formation du personnel à la coopération et au montage d'un projet de territoire ;
- la reconnaissance de l'expertise de l'équipe de prévention, notamment dans le cadre du contrat de ville.

Julien GALLIANO

Dans notre cas, la sollicitation des éducateurs de prévention spécialisée par les chefs de service chargés de la rédaction de la charte a facilité la coopération. Nous avons également bénéficié de l'écoute de la Directrice adjointe des solidarités du département de la Somme, qui s'est positionné comme un interlocuteur partenarial.

Grégory HEMBERT

Avec la raréfaction de l'argent public, l'innovation s'impose aux travailleurs sociaux, y compris dans la collaboration. Ce n'est pas simple pour autant. Nos deux associations auraient pu entrer en concurrence. Il est compliqué, dans le cadre de budgets restreints, de ne pas considérer un partenaire comme un concurrent. Le manque de lisibilité des actions et de partage des critères d'évaluation fait également partie des freins. Nous attendons beaucoup du logiciel du CNLAPS et de la création d'un lexique commun. Enfin, cette première collaboration sur le schéma de la prévention spécialisée nous a permis d'ouvrir un second chantier sur la construction d'un logiciel commun pour évaluer les parcours des jeunes PRE et construire pour chacun un carnet de bord. Ces actions impliquent un minimum de confiance entre les acteurs.

Michel DIDIER

Les acteurs publics ont pour responsabilité de créer les conditions de la coopération. Les associations doivent être placées au même niveau de responsabilité que les acteurs

territoriaux. A Grigny, des ateliers de travail collectif ont été créés pour échanger des pratiques et des analyses sur les quartiers avec un appui scientifique. L'expertise des acteurs de la prévention spécialisée est précieuse et devrait être mise à profit pour former les autres intervenants sur des enjeux importants. Dans les cités éducatives, la prévention spécialisée a un rôle à jouer, ne serait-ce qu'en raison de son expérience du travail avec les collègues. Il est indispensable d'associer l'école et de l'ouvrir sur le quartier, les familles et la prévention spécialisée. S'ouvrirait alors une collaboration active et efficace.

Laurine BRICARD

J'apprécie qu'un professionnel de terrain évoque la question de la mesure d'activité et des indicateurs. Souvent, ces termes appellent des craintes de sanction de la part du financeur. Or mesurer correctement permet de valoriser une action et pour piloter les politiques publiques, nous avons besoin d'outils.

Harry DIADO

Aux Antilles et en Guyane, la coopération territoriale fait désormais de la boîte à outils de nos éducateurs et de nos animateurs. Elle nous a conduits à acquérir de nouvelles compétences (diagnostic partagé...), à améliorer le positionnement de nos équipes par exemple, dans le PRE, et à faire émerger une intelligence collective. Je conclurai sur ce procès-verbal africain : « Seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin ».

De la salle

Dans certains collèges et écoles primaires, la prévention spécialisée est déjà présente. Sur le numérique, il existe aussi des coopérations. En dépit d'une concurrence associative, la coopération se développe et les acteurs parviennent à se fédérer. Au niveau des pouvoirs publics, en revanche, les compétences relèvent de plusieurs niveaux (Etat, région, département, métropole, commune...). Nous avons besoin d'une convergence des politiques publiques plutôt que d'une somme des acteurs de ces politiques.

De la salle

Je suis président d'une association au Havre. Les élus adoptent une attitude très politicienne sur les territoires en tension et nous devons commencer par gagner leur confiance. Dans le cadre de la décentralisation, nous rencontrons des difficultés à mettre en œuvre des coopérations avec les pouvoirs publics. Au-delà de l'aspect technique, le président d'une association de prévention spécialisée doit aussi rassurer ses interlocuteurs associatifs. Dans un contexte où chaque acteur poursuit ses propres objectifs, l'enjeu de la prévention spécialisée est de gagner la confiance des élus et des associations et de parvenir à réaliser une synthèse pour répondre aux appels à projets.

Grégory HEMBERT

Les élus et les politiques changent parfois plus rapidement que les diagnostics territoriaux. S'appuyer sur des critères objectifs permet de sortir d'une politique descendante et d'initier des coopérations ascendantes. La charte répondait à une feuille de route politique guidée par une recherche d'économie. La prévention spécialisée aurait pu servir de variable d'ajustement. En nous appuyant sur l'expertise de nos équipes, nous sommes parvenus à défendre notre action. Les élus et les techniciens des conseils départementaux savent se montrer attentifs face à des éléments objectifs.

De la salle

Je suis présidente de l'APSER à Joué les Tours. Lassées d'être la marionnette des politiques publiques, les associations sociales et culturelles de la métropole de Tours ont fini par se réunir pour partager leurs constats, dont le regret d'une mise en concurrence incessante sur des appels d'offres dans des délais brefs, qui ne répondent pas nécessairement aux besoins des habitants. Nous avons créé le Réseau Ouvert de

Coopération (ROC). Progressivement, ce réseau se structure, organise des formations communes, se dote d'outils coopératifs et intervient auprès des pouvoirs publics pour renforcer la cohérence.

De la salle

En Seine-Maritime, le poids des villes, des agglomérations et de la métropole n'est pas comparable à celui de la Somme. Les services de prévention spécialisée se trouvent au croisement de diverses politiques. Si les associations d'Amiens regrettent que les acteurs n'aient pas tous été associés aux réflexions du département, c'est néanmoins le moment de préparer les coopérations.

De la salle

La mise en réseau, la mobilisation des partenariats et la coopération des acteurs de la prévention spécialisée autour d'objectifs communs font partie des forces du secteur. A Troyes, cependant, un appel à projets a été lancé avec pour condition un opérateur unique, entraînant une vive concurrence entre des associations pourtant prêtes à travailler ensemble. Alors que notre matière est la relation et la proximité, il n'est pas utile d'ajouter des mises en concurrence. Il serait appréciable d'extraire la prévention spécialisée de ce type de marchés publics.

Laurine BRICARD

Dans le cadre des conventions d'aide à domicile, des collectivités choisissent effectivement ce mode de pilotage. En raison du principe de libre administration des collectivités territoriales, l'Etat n'est pas en mesure d'imposer un autre mode.

Clôture de la journée

Catherine CLAVEAU-MILANETTO
Conseillère Protection de l'Enfance, HAS

La clôture d'une journée d'échanges est toujours un exercice difficile. Je vous remercie de me confier celle du CNLAPS, particulièrement bien construite. L'articulation entre les représentants des institutions, le travail technique, l'expertise et les réflexions des professionnels du terrain a donné lieu à des échanges d'une grande richesse sur ce sujet passionnant qu'est la prévention spécialisée. En tant que représentante de la Haute Autorité de Santé (HAS), j'insisterai sur l'importance du rassemblement pour la prévention spécialisée et la nécessité de porter un message d'avenir. Outre un travail réflexif, des actions concrètes restent à mettre en œuvre au service de l'intérêt général, de l'enfance, des jeunes et des familles.

En 2018, la HAS a absorbé les missions de l'ANESM, l'agence nationale d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. La HAS s'intéresse à la prévention spécialisée dans le cadre de ses missions sociales et médico-sociales, sous l'angle de la promotion des bonnes pratiques, de l'évaluation et du contrôle. A ce titre, la prévention spécialisée est déjà intervenue et je souhaiterais que nous allions plus loin. La HAS est particulièrement férue d'indicateurs, car l'évaluation ne se réalise pas hors sol, mais à partir des pratiques. C'est dans un aller-retour entre l'évaluation et les pratiques que nous avançons et c'est le chemin que nous devons prendre ensemble.

La question de la participation des personnes accompagnées nous est également commune. La HAS a créé un collège de personnes usagères aussi bien dans le champ de la santé, que social et médico-social. Nous avons une culture importante à partager.

Dans le domaine de la veille numérique, je salue l'intelligence et les avancées dont témoignent les expériences rapportées au cours de cette journée. La HAS a l'obligation de produire un rapport sur la stratégie numérique pour le ministère de la Santé, dans lequel elle inclut le secteur social et médico-social. J'ai signalé un certain nombre de problématiques liées au numérique en protection de l'enfance et réalise à l'issue de cette journée que nous n'avons pas évoqué la prévention spécialisée. J'espère que notre prochain rapport mettra en valeur vos initiatives.

En 2017, le CNLAPS a sollicité l'ANESM pour devenir membre de son comité de pilotage. Nous avons partagé des réflexions et il était évident pour moi de vous rejoindre et d'inciter la prévention spécialisée à prendre sa place. Ce matin, la question d'une prise de pouvoir a été évoquée. Il est indispensable que vous soyez partie prenante aux instances de travail de la HAS. C'est un exercice démocratique : nous avons besoin d'éducateurs et de chefs de service dans nos groupes de travail.

Je suis frappée par la vigueur qui rend visible vos actions. Celle-ci doit encore être accrue et je vous incite à vous saisir de la maturité des politiques publiques et à faire prendre en considération votre action comme un travail de prévention dans l'espace public. Nous devons nous préoccuper de l'enfant et du jeune dans son développement entier, en incluant sa santé, et dans son environnement, pour sa trajectoire de vie. Parce que vous avez une grande compétence pour aller vers la vulnérabilité et le risque, l'évolution des missions de la prévention spécialisée doit permettre, comme le souhaite le comité des droits de l'enfant à l'ONU et le Conseil de l'Europe, de penser et d'agir pour la protection de l'enfance en termes de prévention à partir du lien social. C'est en amont et non en situation de crise que nous devons intervenir. Lorsque la prévention spécialisée a perdu de sa gloire faute d'être financée ou considérée comme utile, nous avons constaté une inflation des mesures de protection de l'enfance.

La HAS s'intéresse à une approche globale et place la question de la santé et du bien-être comme un axe prioritaire de son travail dans tous ses champs d'action. Elle comprend un conseil scientifique, dans lequel la prévention spécialisée doit prendre une place, un comité des fédérations et des associations, dans lequel le CNLAPS doit être présent. La HAS peut élargir son travail et ses recommandations au-delà de l'article 312-1 du CASS.

Le CNLAPS a été présent aux côtés de l'ANESM à plusieurs reprises, notamment pour l'élaboration du référentiel avec la PSN dans le nord en 2013 et la rédaction d'une recommandation sur l'utilisation de la participation. J'ai insisté sur la place de la prévention spécialisée en amont et en aval de la prise en charge et demandé à ce qu'elle soit avertie lorsqu'un jeune sort d'une mesure et rentre chez lui. La loi de 2016 réformant la protection de l'enfance a ouvert des cycles de travail et des possibilités.

La HAS travaille actuellement sur plusieurs recommandations qui vont faire l'objet d'appels à candidatures. Je vous invite à consulter régulièrement notre site Internet pour en prendre connaissance et participer aux groupes de travail. Le prochain concerne le parcours scolaire dans le champ médico-social et de la protection de l'enfance. Sur l'amélioration de la prise en charge des enfants à la sortie des dispositifs, la lettre de cadrage a été publiée et j'ai rappelé aux chefs de projet d'inclure la prévention spécialisée. Je vous invite à vous signaler. Enfin, il est impératif que vous preniez votre place dans nos instances, notamment dans les comités de concertation.

Votre participation est importante pour plusieurs raisons. La première est d'approfondir notre compréhension des besoins de l'enfant. La convention internationale des droits de l'enfant, signée par la France, a été rédigée à partir des besoins fondamentaux et universels de l'enfant. La démarche de consensus, initiée à la demande de la ministre Madame Rossignol, a conduit à définir les besoins spécifiques des enfants vulnérables. La notion de bien-être, présente dans la convention internationale et citée comme devant être une préoccupation de tous, est également reprise par l'Organisation mondiale de la Santé. Elle doit être au centre de notre vision de l'accompagnement. Enfin, la notion de bien-être est associée à celle de modèle écosystémique. La HAS s'est saisie de ce concept pour émettre des recommandations dans le champ de la protection de l'enfance et du handicap. Nous sommes effectivement acteurs d'un écosystème, dans lequel nous exerçons des responsabilités. Celles-ci sont fortes, puisque nous sommes situés au troisième niveau du système conçu pour le développement de l'individu.

En conclusion, sachez que les instances de la HAS sont guidées par un programme. Je souhaite de tous mes vœux que nous puissions travailler sur la prévention spécialisée, à la fois dans son expertise et ses partenariats, pour que les autres acteurs s'en saisissent et pour émettre des recommandations. Pendant deux ans, j'ai travaillé sur les pratiques de bientraitance dans les établissements d'accueil de la protection de l'enfance : 23 % d'entre eux développent des partenariats. Ce taux témoigne des échanges nécessaires dans l'écosystème de la protection des enfants et des jeunes. Si j'ai tendance à parler des « enfants », mon propos englobe la jeunesse.

L'évolution législative a donné un élan à la protection de l'enfance et à la prévention spécialisée, qui retrouve de la visibilité. Sa structuration et sa solidité permettront de la rendre encore plus visible, de la placer dans la chaîne des politiques publiques et de nourrir les autres maillons de la chaîne. Son utilité sociale est comprise de tous et ses travaux sont particulièrement intéressants. Enfin, j'insisterai sur votre place accrue et votre participation effective dans le travail réflexif, le partage et l'apport de connaissances, et la recherche sur le travail social.

Anne-Marie FAUVET
Présidente du CNLAPS

Je vous remercie. La collaboration que nous avons initiée en 2017 est importante. Nous entendons vos réflexions et sommes prêts à investir les instances de la HAS. J'insiste à cet égard sur la nécessité d'entretenir une belle dynamique dans le réseau et de repérer les potentialités pour participer à une démarche constructive. Le travail mené sur l'utilité sociale, dont nous sommes partie prenante, a par exemple pour objectif de construire des indicateurs. Nous serions intéressés par des recommandations de la HAS sur la prévention spécialisée. Celle-ci étant encore régie par l'arrêté de 1972, de nouvelles recommandations sur les bonnes pratiques seraient bienvenues et soutiendraient le dialogue avec les collectivités territoriales et les financeurs de la prévention spécialisée. Dans le contexte du passage aux métropoles, c'est important.

Au cours de cette journée, l'un de nos objectifs était de mettre en musique nos coopérations avec les pouvoirs publics. L'emploi du mot juste est une condition préalable. Le « michetonnage », par exemple, est de la prostitution de mineurs, de même que les « tournantes » sont des viols collectifs. Nous devons commencer par partager les constats et regarder la réalité en face. La coopération et le partage de fonctions sur un territoire impliquent une structuration et une vision claire de l'identité de chaque acteur. La prévention spécialisée est un métier, avec des savoir-faire et des « savoir s'y prendre ».

En conclusion, le CNLAPS poursuivra ses efforts en faveur des coopérations. Sur les mineurs non accompagnés, nous avons beaucoup de travail. Les mouvements de réfugiés, qui risquent de s'amplifier dans les prochaines années et réinterrogeront nos pratiques. Enfin, je remercie chacune et chacun d'entre vous pour la qualité de vos interventions et le lien établi entre les questions de terrain et les politiques publiques. La prévention spécialisée peut être fière d'elle.